

L'accompagnement

Rôle et mission du conseiller : l'accompagnement individuel

Votre conseiller est votre interlocuteur.rice privilégié.e. Il/ elle est à votre écoute pour vous aider à mener à bien votre projet. Il/elle est l'intermédiaire entre vous et la coopérative : vous lui transmettez vos devis, vos contrats de travail, vos contrats commerciaux, notes de frais, factures fournisseurs.

Il est également disponible pour vous aider à penser votre activité de manière stratégique. Il est à côté de vous et non pas derrière vous. Il n'existe pas de relation de subordination entre vous et lui.

L'accompagnement collectif

Les ateliers

Les ateliers que l'équipe propose font partie de l'accompagnement collectif. Certains sont obligatoires, d'autres non. Ils pourront être compris dans le parcours que vous créez avec votre conseiller.e. Outre l'aspect technique, souvent indispensable, les ateliers vous permettront de côtoyer les autres sociétaires de la coopérative qu'ils soient permanents ou non, anciens ou nouveaux.

Les Outils : Smart

Lors de l'inscription nous vous donnerons les clés de notre plateforme en ligne depuis laquelle vous pourrez éditer tous les documents nécessaires au développement de votre activité (devis, contrat de travail, notes de frais, etc). Cet atelier vous permettra de connaître les fonctionnalités de l'interface Smart en profondeur (lecture du budget, transferts, remboursements). C'est pourquoi il est proposé aux sociétaires qui ont déjà une certaine expérience avec la plateforme. (Au moins 3 contrats prestés et 3 mois d'ancienneté)

Les Outils : Winscop

(GrandsEnsemble) : Ce logiciel, à télécharger, est un outil bien précieux lorsque l'on coopère avec Grands Ensemble. Cet atelier est obligatoire. Nous vous apprendrons comment éditer vos devis, factures, notes de frais.

Développement Économique

Cet atelier est vivement conseillé pour tous les nouveaux sociétaires. Il vous aidera à appréhender les différents aspects économiques de votre activité. Une série d'indicateurs de pilotage vous seront proposés pour vous aider à fixer vos prix, calculer vos charges, anticiper votre trésorerie, etc.

Atelier Social

Cet atelier est à destination de tous les sociétaires. Il vous donnera les clés de lecture pour décrypter votre fiche de paie, comprendre à quoi servent les cotisations, à connaître les différents aspects du salariat et projeter votre parcours d'entrepreneurs chez GE et Smart, du CAPE ou du CDD au CDI. Cet atelier est obligatoire si vous passez en CDI.

L'évènement du mois

Voici une première manière de développer son réseau au sein de la coopérative. Depuis septembre 2019, l'évènement du mois est le rendez-vous mensuel des sociétaires. Ils sont ouverts aux sociétaires et aux personnes externes pour certains.

Ouvert aux sociétaires mais quelques fois aussi aux personnes externes, l'évènement du mois peut prendre la forme d'une conférence, d'une rencontre professionnelle, d'un temps de networking, d'un atelier, d'un entrepreneur à l'honneur, de JAM session, de soirées festives, toujours accompagné d'un apéro !

Faites-nous part de vos idées d'évènement du mois !

Les collectifs et les filières

Au sein de la coopérative, nombreux sont ceux qui évoluent dans les mêmes secteurs. Se regrouper en collectif et faire partie de nos filières vous aidera à développer votre réseau mais surtout à trouver des solutions mutualisées face à des problématiques communes. L'union faisant la force, penser ensemble nous aide à répondre à de plus gros marchés ou à bénéficier de tarifs avantageux avec certains fournisseurs.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre une filière ou ressentez le besoin d'en créer une, n'hésitez pas à contacter votre conseiller !

Les espaces partagés

LaGrappe :

En tant que membre inscrit.e vous avez accès gratuitement à l'espace de coworking.

Il est également possible de réserver une des trois salles de réunion à titre gracieux lorsqu'il s'agit de faire un rendez-vous commercial ou de prospection. Dans la limite de deux à 3 fois par mois selon les disponibilités des salles.

Passé ce quota, ou dans le cas d'une prestation rémunérée, une convention payante avec une remise de 50% sur le prix public sera établie. Le paiement peut être fait via votre activité.

Une privatisation du coworking est possible en soirée ou weekend en autonomie.

Pour toute réservation (payante ou non), un chèque de caution de 500€ vous sera demandé.

Bazaar St-So :

Dès mai 2020 nous vous accueillerons dans de nouveaux espaces situés dans le quartier Saint-Sauveur de Lille.

Smart et Initiatives et Cité ont la concession du Bazaar St So pour les 25 prochaines années. L'intégralité des activités de Smart Lille sera basée sur cet espace de 5000 m2 regroupant un atelier d'artiste, des salles de réunion, un espace événementiel, un coworking fixe et nomade, ainsi que des espaces de travail.

Votre parcours dans la coopérative

